

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de compétitivité Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués -
Association Aerospace Valley - Programme d'Actions 2013/2014 et Contrat de
Performance 2013/2018 - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lancé en 2005, le Pôle de compétitivité mondial Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués - Aerospace Valley - a pour mission de renforcer le développement de ses membres en incitant entreprises, acteurs de la recherche publique et acteurs de la formation à mener des projets d'innovation collaboratifs afin de contribuer à la croissance des entreprises et à la création d'emplois sur son territoire d'action. A ce jour, Aerospace Valley compte 637 membres dont 146 adhérents aquitains.

La Communauté urbaine de Bordeaux en est membre depuis sa création et participe à l'animation de l'association au travers d'une subvention annuelle de 100 000 € depuis 2005 et à la gouvernance du Pôle, au titre du collège des collectivités territoriales, en raison de la place stratégique de cette filière industrielle dans le tissu économique de la métropole bordelaise.

I - Signature du contrat de performance dans le cadre de l'Ere (2013-2018) :

I.1 - Contexte

L'ambition principale du contrat de performance pour cette Ere 3 [2013-2018] est d'améliorer l'efficacité du passage de la R&D à la mise sur le marché afin que les projets se matérialisent par des commandes vers les PME et in fine, que les actions du Pôle se traduisent par davantage de résultats en terme de croissance et d'emplois sur la Région Aquitaine et la métropole bordelaise, qui constitue un des sites majeurs des activités industrielles et de services consacrées à l'aéronautique en Aquitaine.

I.2 - Ere 3 du Pôle Aerospace Valley

Suite à l'évaluation positive de la politique du Pôle Aerospace Valley et à son impact sur les territoires aquitains et midi-pyrénéens, l'Etat a décidé de lancer une troisième phase sur la période 2013-2018 avec pour objectif de poursuivre le développement de l'innovation à travers des projets R&D collaboratifs et que ces derniers se traduisent par la création de nouveaux produits et de services.

Les objectifs du Pôle sont donc déclinés selon 9 « domaines d'actions stratégiques » (DAS), à savoir :

- Aérostructures matériaux et Procédés,
- Energie et Systèmes Electromécaniques,
- Sécurité et Sûreté du transport aérien,
- Navigation, Positionnement, Télécommunications, Observation et leurs applications,
- Systèmes Electroniques et logiciel,
- Interaction Homme Système,
- Génie Maintenance et Maintien en Condition Opérationnelle (MCO),
- Usine du futur,
- Systèmes complexes aéronautiques et spatiaux, Conception, architecture et Intégration.

La stratégie du Pôle se développera selon 3 axes principaux :

- Axe 1 « Technologies » : évolution de l'Ere 2 et une adaptation aux besoins technologiques futurs identifiés ;
- Axe 2 « Marchés » : nouvel axe visant à aligner les recherches de R&D vers des besoins identifiés par des clients et des experts en business intelligence ;
- Axe 3 « Performance » : axe dévolu à l'amélioration de la performance et de la compétitivité des entreprises. Ainsi, le Pôle prévoit la mise à disposition auprès des entreprises adhérentes d'un pack services destiné à accompagner les PME du montage de projets d'innovation à l'accès aux marchés, en passant par les fonctions clés de l'entreprise.

Cette politique doit permettre aux acteurs métropolitains et aquitains de mieux se positionner sur les segments de marché en croissance dans une perspective de 3 à 6 ans : avions de ligne, avions régionaux, hélicoptères, avions d'affaires, moteurs, défense, maintenance, espace, drones ainsi que les marchés de diversification (agriculture, santé, transport...).

L'orientation nouvelle envisagée par le Pôle, dans le cadre de cette Ere 3, reste en cohérence avec la stratégie souhaitée par la Communauté urbaine de Bordeaux avec une prise en compte forte des filières stratégiques de la métropole, notamment sur les domaines des drones et de la maintenance aéronautique.

Les nouvelles orientations du Pôle Aerospace Valley, à travers son Ere 3, sont formalisées à travers un contrat de performance 2013-2018 qui fera l'objet d'une signature entre le Pôle et l'ensemble des financeurs publics, à savoir l'Etat-Ministère de la Défense, la Région Aquitaine, la Région Midi-Pyrénées, Toulouse Métropole et la Communauté urbaine de Bordeaux.

II – Adoption du plan d’actions 2013 – 2014 :

Le programme d'actions porte sur 5 domaines qui regroupent les principaux engagements pris par l'association pour mener à bien le programme de l'Ere 3.

II.1 – Domaine 1 : Animation et Gouvernance :

a) L'organisation :

Elle consiste en l'actualisation des procédures dans le respect des cahiers des charges de l'Ere 3 et des engagements de la feuille de route stratégique,
En l'adaptation des ressources aux programmes d'actions avec la révision de l'organigramme de l'équipe permanente et de l'adéquation des profils,
En l'adaptation de la représentativité des membres au sein du Conseil d'Administration par la révision du périmètre des collèges, et éventuellement par la création d'un collège supplémentaire et la modification des statuts de l'association.

b) La mobilisation des membres :

Cette mobilisation se traduit par :

- une présentation annuelle par les DAS au forum d'Arcachon des ambitions et des projets des DAS avec feuilles de route technologiques actualisées. Organisation régulière de séminaires de cohésion et de situation des projets au sein de chaque DAS,
- le suivi de l'implication et de l'activité des membres au sein du Pôle. Créer et animer une stratégie Web. 2.0 et implanter et animer un logiciel de type CRM pour gérer l'implication des adhérents,
- la réalisation de supports de communication afin d'associer les adhérents à l'Ere 3.

c) La communication :

Elle consiste en interne à créer un sentiment d'appartenance plus fort. En externe, à déployer des actions pour combler le déficit d'image constaté au cours de l'Ere 2. Un plan de communication détaillé sera présenté au Conseil d'Administration.

d) La représentation sectorielle sur le territoire du Pôle :

L'action porte sur la mise en place d'une stratégie d'adhésion d'un maximum d'acteurs de l'aéronautique, du spatial et des systèmes embarqués.

e) Le suivi de la feuille de route :

Cette action est là pour rappeler l'impérieuse nécessité de mettre en place des procédures de mise à jour de la feuille de route stratégique et du Programme d'actions. Un comité de suivi de l'Ere sera créé sous l'autorité du Conseil d'Administration auquel il rendra compte directement.

II.2 – Domaine 2 : le Pôle et les territoires :

a) Les partenariats territoires :

Cela se traduit d'une part par l'engagement du Pôle dans le développement des territoires au côté des structures publiques et parapubliques en charge du développement économique, notamment en ce qui concerne les projets structurants et les actions de performance pour les PME (Programme d'actions Axe 3 Performance), et d'autre part, par le rapprochement du Pôle de ses territoires AESE, le but étant d'établir et d'animer un réseau de proximité pour améliorer la relation avec les membres et les organismes partenaires à l'échelle des bassins.

Concernant l'orientation envisagée par le Pôle, cette **dernière reste en cohérence avec la stratégie souhaitée par la Cub avec une prise en compte forte des filières stratégiques de la métropole, notamment sur les domaines des drones et de la maintenance aéronautique**. Néanmoins se pose la question essentielle aujourd'hui de la coordination entre un Pôle, qui souhaite monter en compétences et les différentes structures financées par la Cub qui concourent, d'ores et déjà, à la structuration de la filière ASD sur notre territoire, à savoir Bordeaux Technowest, Bordeaux Gironde Investissement et Aquitaine Développement Innovation. A ce titre, une réflexion a été engagée par la Cub et les équipes d'Aerospace Valley afin de préciser les synergies qui pourront être mises en œuvre entre le Pôle et les structures pré-citées.

b) L'attractivité :

L'objet est d'attirer des investissements français et étrangers. Le Pôle est un « aimant » fort d'attractivité. Par ailleurs les régions sont organisées avec leurs agences de développement pour attirer et accueillir les investissements internationaux. Pour éviter les redondances, il convient d'actualiser la convention Pôle/ARD de partenariat en amplifiant les actions.

c) Les ressources humaines :

On dénombre 2 actions importantes :

- La préparation des profils et des compétences pour demain,
- La création avec les pouvoirs publics en charge d'une plateforme d'appui aux mutations économiques.

Rappelons la mise à disposition remboursée d'un cadre A+ de la Cub depuis août 2012 pour une période de 3 ans. Ce dernier interviendra selon les logiques à la fois territoriales et sectorielles.

d) Le partenariat stratégique :

- une coordination locale, sur le rôle à jouer dans les nouveaux Comités de filières régionaux par de l'apport d'expertise, avec la difficulté d'être acteur dans deux régions disposant chacune de leur propre Comité,
- une coordination et une implication dans les projets nationaux. Avec la communauté française de la R&D notamment au côté du CORAC, du Cospace et de l'IRT AESE.

e) Partenariat avec les autres pôles aéronautiques :

Aerospace Valley est le leader des pôles de compétitivité du secteur France. Cette mission a été confiée à Aerospace Valley par le ministère de l'industrie lors de la labellisation des deux autres pôles aéronautiques.

Les pôles aéronautiques Pegase, Astech et Aerospace Valley ont construit des relations structurantes formalisées dans une convention tripartite, et qui se traduisent notamment par deux comités de coordination respectivement baptisés C2 (comité de coordination) et C4 (comité de labellisation unique).

II.3 – Axe 1 : «Marchés» :

a) Les marchés « du cœur de métier » :

Il s'agit des marchés dans le périmètre de prédilection, aéronautique et spatial avec 4 actions :

- la création d'un relais vers les marchés et des interfaces avec les DAS ainsi que la mise en place de 2 commissions « marchés »,
- la réalisation d'une veille sur les marchés,
- l'aide à la stratégie des PME,
- la création d'une structure d'aide aux PME pour la phase de mise sur le marché de leurs produits.

b) L'international :

Il se décline en 4 actions principales :

- les apports de services aux initiatives des PME (soutien du projet en phase amont jusqu'à la phase réalisation, soutien sur les aspects financiers et juridiques,...).
- l'accroissement de la participation à des programmes européens. L'outil (VALSE) mis en place au cours des deux dernières années permet de flécher directement des appels à candidatures de programmes européens vers les membres disposant des compétences requises,
- le suivi au plus près des programmes européens et faire connaître le Pôle à Bruxelles. Il s'agit de disposer à Bruxelles d'un correspondant Aerospace Valley, lequel pourrait être mutualisé avec d'autres pôles de compétitivité. Le Pôle aurait ainsi une veille de proximité, la possibilité de donner des avis sur les programmes et de faire mieux connaître et reconnaître le concept de pôle à la Commission européenne.
- l'aide à la pénétration des marchés à l'étranger par le Développement du dispositif VIE.

c) La valorisation des compétences par la diversification des marchés applicatifs :

Ce thème a une vocation multiple car il répond au souhait des PME de diversifier leur clientèle pour limiter le risque de dépendance mono-sectoriel. Les compétences systèmes

embarqués en aéronautique/spatial du Pôle sont susceptibles de générer des avancées technologiques dans d'autres secteurs. 2 actions sont proposées :

- la mise à disposition d'un relais et d'une interface avec la DAS avec la création de la Commission « Marchés de diversification ».

- la valorisation des compétences par la diversification des marchés. Il s'agit de créer des partenariats avec des organismes leaders dans la connaissance des marchés susceptibles de bénéficier des savoir-faire du Pôle (clusters, autres pôles,.....).

Ainsi, la Cub souhaite accompagner le rapprochement engagé afin de créer des synergies entre Aerospace Valley et le Pôle Route des Lasers que ce soit dans le cadre du DAS (SEL) Systèmes Electroniques et Logiciels ou du DAS (AMP) Aérostructure, Matériaux et Procédés Fabrication.

4 - Axe 2 «Technologies» :

a) Deux actions majeures dans les nouveaux DAS :

Il s'agit de :

- la redéfinition des périmètres technologiques des DAS avec la prise en compte des nouvelles missions du Pôle,

- la rédaction par chaque DAS de sa feuille de route en prenant comme guide la feuille de route stratégique du pôle et des « défis » technologiques sélectionnés par le Comité d'étude du Contrat de Performance.

b) L'enrichissement des compétences technologiques :

Ce point concerne la maîtrise des technologies-clés recommandées par le ministère de l'industrie et nécessaire afin d'atteindre les ambitions du projet global. Deux actions sont prévues :

- la disposition des compétences nécessaires à la maîtrise des techno-clés ciblées. Compléter le panel de compétences par une analyse systématique des carences et des savoir-faire présents sur le territoire et organiser un démarchage ciblé,

- l'enrichissement des compétences en associant d'autres ressources externes. Organiser la complémentarité par un partenariat technologique avec des centres de compétences comme l'IRT AESE et des pôles de compétitivité technologiques.

c) La prise en compte du marché (2 actions) :

- la première action consiste à accroître notablement la démarche « Top-down » d'émergence de projets en partant des marchés et de la feuille de route et ses défis technologiques. Une action consistant à « écouter les marchés » et à lancer en interne vers les DAS et via les commissions « marchés », des appels à produits dont les débouchés auront été validés.

- la seconde, en l'élargissement des compétences dans les études pour améliorer la vendabilité (marketing, design, BP,...) des produits.

5 – Axe 3 «Performance» :

L'amélioration de la performance des PME se traduira par la mise en place d'un catalogue de propositions appelé « Pack services PME » opérationnel.

Ce pack fait appel à trois types de ressources : internes (avec l'équipe de permanents), partenariats (en collaboration avec des structures publiques et parapubliques) et externes (avec le secteur privé).

Les 3 volets du Pack Services PME ont pour but :

- d'accroître la professionnalisation des projets en aidant les PME à mener des projets d'innovation avec l'apport des compétences requises,
- d'accroître la performance des PME. Les services portent sur les fonctions clés de l'entreprise (finances et les ressources humaines),
- d'accroître la réussite commerciale : les actions de veille, le rôle des commissions marchés, seront en place pour analyser les potentiels des marchés visés et l'adéquation des projets aux besoins es clients.

Enfin des actions spécifiques seront prévues dans le cadre de la formation et au développement à l'international (actions des V.I.E mutualisés, coopération avec les clusters européens -réseau EACP- salons internationaux,...).

6 - Le plan de financement :

Pour financer le plan d'actions 2013-2014, l'association Aerospace Valley prévoit un budget de fonctionnement estimé à 2 085 000 € HT. Une intervention de la Cub à hauteur de 100 000 € est sollicitée :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
- Prestataires extérieurs	380 000,00	- Etat	500 000,00
- Prestation BSI	70 000,00	- Région Midi Pyrénées	150 000,00
- Montage ESABIC	10 000,00	- Région Aquitaine	150 000,00
- Permanents et détachés	763 000,00	- Communauté urbaine de Bordeaux	100 000,00
- Missions	60 000,00	- CU Grand Toulouse	100 000,00
- Frais de bouche	30 000,00	- SICOVAL	10 000,00
- Opérations de promotion du territoire et du pôle	177 000,00	- Cotisations	625 000,00
- Fonctionnement	145 000,00	- Valorisations des apports industriels privés	450 000,00
- Valorisation des apports privés	450 000,00		
Total	2 085 000,00	Total	2 085 000,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2012/0290 du 25 mai 2012 relative à la convention triennale 2012 - 2014 signée entre la Cub et Aerospave Valley,

Vu la demande actuelle qui s'inscrit en conformité avec cette convention triennale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association Aerospace Valley est recevable dans la mesure où cette dernière contribue, par ses actions, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière Aéronautique Spatiale Défense définie comme une filière stratégique pour la métropole bordelaise dans le cadre du schéma Métropolitain de Développement Economique,

CONSIDERANT que le contrat de Performance répond aux attentes de la Communauté urbaine de Bordeaux à travers une action forte sur les filières Drone et Maintenance aéronautique et qu'une réelle réflexion soit engagée afin d'optimiser la coordination avec les agences / associations qui concourent d'ores et déjà à la structuration de cette filière sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer le contrat de performance 2013-2018 précisant les nouvelles orientations du Pôle Aerospace Valley travers son Ere 3,

Article 2 : Il est attribué à l'association Aerospace Valley une subvention de 100 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2013-2014,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 4 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900 et CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus communistes et républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013

M. JEAN-JACQUES BENOIT